ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 67714

Texte de la question

M. Jean-Claude Chazal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des personnels bénéficiant d'un emploi d'aide-éducateur dans le cadre du dispositif emplois jeunes. Il se félicite que ce dispositif permette l'accès à l'emploi de jeunes souvent très diplômés, apportant aux équipes éducatives un renfort très apprécié. Il se fait cependant l'écho de l'inquiétude de beaucoup d'entre eux quant à leur devenir à l'expiration du contrat. Il souligne le souhait de ces jeunes de pouvoir bénéficier d'une formation individualisée, de qualité, librement choisie, afin de faciliter la réalisation d'un projet professionnel ambitieux. Aussi, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour offrir à ces jeunes des solutions concrètes pour les accompagner vers une insertion professionnelle stable.

Texte de la réponse

Le 6 juin 2001, le Gouvernement a annoncé que tous les nouveaux contrats d'aide-éducateur auront une durée de cinq ans et que les aides-éducateurs qui ont signé un contrat de travail de courte durée, en remplacement d'un aide-éducateur démissionnaire, se verront proposer de prolonger leur contrat pour atteindre une durée totale de cinq ans. Cette disposition donne à tous les aides-éducateurs le temps de mieux définir leur projet professionnel et de se voir accorder, si besoin est, des formations plus longues. De plus, durant les deux dernières années de contrat, le volume horaire consacré par les aides-éducateurs, sur leur temps de travail, à la formation peut être augmenté, voire doublé, si la formation dans laquelle ils sont engagés le justifie. Des instructions ont été données aux recteurs d'académie pour que chaque aide-éducateur puisse définir un projet professionnel qui tienne compte de ses aspirations, de sa formation antérieure et du marché local de l'emploi, et soit réalisable sur la durée de son contrat. Ce projet est ensuite mis en oeuvre au travers d'un parcours de formation personnalisé destiné à faciliter son insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Chazal
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67714
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6011
Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7436